

CRÉDIT ET FINANCEMENT

Faculté d'Administration et Echanges / Licence 3 AEI
Session : Mars 2010
Version B
Chargé d'enseignement : Mao CHAN

Nom : _____
Prénom : _____
No. d'étudiant : _____

QCM (1 point par question).

Sauf exception spécifiée, 1 seule réponse possible par question et chaque question a obligatoirement une réponse.

1 – Quand le dirigeant d'une entreprise accorde une garantie personnelle à sa banque, il s'agit d'une garantie :

- s'appuyant sur un bien immobilier personnel du dirigeant, comme une hypothèque par exemple,
- sous seing privé, par laquelle le dirigeant d'une société s'engage par écrit à rembourser personnellement la banque si la société était défailante,
- enregistrée auprès d'un notaire, par laquelle le dirigeant confie à sa banque tous ses biens personnels en vue d'obtenir un prêt,
- donnée à sa banque, par laquelle le dirigeant lui confie tous ses placements personnels en vue d'obtenir un prêt pour son entreprise.

Une « sûreté » est une garantie qu'un prêteur (un établissement bancaire le plus souvent) va prendre pour se prémunir d'une éventuelle défaillance de son débiteur.

Une sûreté personnelle, qu'on appelle communément « garantie personnelle » peut être par exemple un engagement que prend un chef d'entreprise de rembourser la banque si son entreprise qui a emprunté des fonds faisait faillite. La sûreté ne donne pas de droit automatique à la banque de saisir le patrimoine du chef d'entreprise, une procédure judiciaire longue et complexe sera nécessaire.

Par opposition, une sûreté ou garantie réelle va reposer sur un bien tangible tel que

- un bien immobilier qui sera l'objet d'une hypothèque,
- un véhicule ou une machine qui pourront être gagés
- ou des avoirs financiers qui pourront faire l'objet d'un nantissement en faveur du prêteur.

Cette garantie réelle donne la possibilité à la banque de vendre les biens pour se faire payer par exemple ou d'appréhender immédiatement les sommes nanties en sa faveur.

2 – L'escompte est un mode de financement par lequel :

- une banque avance à son client le montant d'un effet de commerce qu'il lui cède,
- une société d'affacturage avance à son client le montant de factures qu'il doit se faire payer,
- une banque accorde à son client un découvert en échange de la cession de factures qu'il doit se faire payer,
- une banque accorde un découvert en échange de la cession de matériel appartenant à son client.

L'escompte est une opération de cession à une banque d'un effet de commerce (lettre de change ou billet à ordre) détenu par une société (le bénéficiaire qui est dans la plupart des cas également le tireur) sur un de ses clients (le débiteur ou tiré) en échange d'une avance de trésorerie. Il est encadré par ce qu'on appelle le Droit Cambiaire qui stipule notamment que la banque qui a fait l'avance des fonds peut se retourner contre tous les signataires de cet effet.

3 – Quelle est la formule du ratio Mac Donough ?

- Le ratio Mc Donough stipule que
$$\frac{\text{Fonds propres} + \text{Quasi Fonds propres}}{\text{Risq Crédit} + \text{Risq Marché} + \text{Risq Opérationnel}} \geq 8 \%$$

4 – Que signifient les incoterms suivants (en anglais) :

- EXW : Ex Works
- CFR : Cost and Freight
- DDU : Delivery Duty Unpaid

Nom : _____
 No. d'étudiant : _____

5 – Qu'est ce qu'un LBO ?

- Le rachat d'une entreprise par une autre en ayant recours à des crédits bancaires et en comptant sur la rentabilité de la société rachetée,
- Une technique de financement des projets d'une société en ayant recours à l'émission d'obligations,
- Un ratio prudentiel par lequel une société ne devrait emprunter plus d'un certain coefficient de ses fonds propres,
- Un ratio financier stipulant qu'une action doit être revendue dès qu'un seuil de rentabilité est atteint.

Les Leverage Buy Out (LBO) constituent des opérations avec « effet de levier » car avec un apport minimum voire sans apport, une société peut en racheter une autre, parfois beaucoup plus grosse, en faisant valoir les bénéfices futurs à réaliser (donc potentiels et pas toujours réels). Il suffit de convaincre banquiers ou investisseurs de votre capacité à mener l'opération à bien et à faire des profits dans le futur.

6 - Votre société vend sur Internet, à une clientèle de particuliers exclusivement, des articles de consommation courante. Pour les fêtes, vous allez devoir financer des stocks plus importants qu'à l'accoutumée. Quels types de concours pouvez-vous demander à votre banquier ?

- L'escompte d'effets de commerce
- La mobilisation de créances dans le cadre de la Loi Dailly
- Le découvert en compte
- L'affacturage

Le découvert uniquement car les autres types de financement ne s'adressent qu'à des échanges entre commerçants or cette société ne vend qu'à des particuliers.

7 – Je suis le Directeur Financier d'une entreprise française, fabricant en France et supportant tous ses coûts en euros. Mon Responsable des Ventes m'informe de la signature d'un contrat avec un client chinois pour 1.000.000 de dollars américains, avec paiement à 90 jours.

Ai-je plutôt intérêt à ce que :

- le cours du dollar augmente par rapport à celui de l'euro,
- le cours de l'euro augmente par rapport à celui du dollar,
- peu importe, je revendrai immédiatement les dollars dès que mon client me paiera.

Si le cours du dollar augmente par rapport à l'euro, cela signifie que pour une même quantité de devises, j'aurai plus d'euros. En conséquence, j'ai tout intérêt à ce qu'il augmente pour toucher plus lors de la conversion en euros des 1.000.000 \$.

Exemple : si aujourd'hui 1 \$ = 1 € et que la valeur du \$ double par rapport à l'€ en 90 jours (soit 1 \$ = 2 €), pour 1.000.000 \$, j'aurai donc 2.000.000 € à cette date.

8 – Afin de financer leurs investissements en matériel de production, les entreprises peuvent solliciter de leur banque :

- un crédit par signature,
- un crédit moyen terme,
- un découvert,
- un crédit Loi Dailly.

En termes comptables on distingue les financements par leur durée :

- court terme : < 2 ans,
- moyen terme : de 2 à 7 ans,
- long terme : > 7 ans. Les crédits moyen terme et les crédits-bails (qu'on peut assimiler à une location avec option d'achat) sont les modes de financement les plus courants pour les achats d'équipement des entreprises. Les crédits de campagne et les crédits Loi Dailly sont des crédits court terme destinés à financer le Besoin en Fonds de Roulement c-à-d le décalage entre règlements clients et règlements fournisseurs.

On retiendra par ailleurs comme règle de base qu'un besoin de financement long devra être traité avec une ressource de financement à long terme, un besoin court par une ressource à court terme.

Nom : _____
 No. d'étudiant : _____

9 – En souscrivant à un contrat d'assurance crédit auprès d'une société comme la SFAC, j'assure ainsi :

- le risque de non paiement d'un de mes clients,
- le risque de décès ou d'invalidité dans le cadre d'un crédit immobilier,
- le risque de perte d'emploi dans le cadre d'un crédit immobilier.

Effectivement, je me couvre de la sorte contre le défaut de paiement de mes clients assurés. Je pourrai être indemnisé jusqu'à 95 % de la somme due par mon client en faillite.

10 – Suite au scandale de la faillite d'Enron, une loi a été adoptée par les autorités américaines pour améliorer la transparence financière des sociétés cotées. Il s'agit de la Loi :

- Sarbanes and Oxley,
- Standard and Poors,
- Sherman and Marshall.

Aux USA, la loi de 2002 sur la réforme de la comptabilité des sociétés cotées et la protection des investisseurs est une loi fédérale imposant de nouvelles règles sur la comptabilité et la transparence financière. Elle fait suite aux différents scandales financiers révélés dans le pays aux débuts des années 2000, tels ceux d'Enron et de Worldcom. Le texte est couramment appelé loi Sarbanes-Oxley, du nom de ses promoteurs les sénateurs Paul Sarbanes et Mike Oxley.

11 – Le principal organisme français de lutte contre le blanchiment est

- l'Autorité des Marchés Financiers,
- Tracfin,
- la Commission des Opérations de Bourse,
- le Groupe d'Action Financière Internationale.

TRACFIN est la cellule de **T**raitement du **R**enseignement et **A**ction contre les **C**ircuits **F**inanciers clandestins. Sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances, elle a en charge la mise en place et le suivi de mesures destinées à lutter contre les circuits de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme selon les recommandations émises par le GAFI (Groupe d'Action Financière Internationale).

12 – La titrisation est un procédé par lequel ...

- un établissement financier va transformer des actifs qu'il détient en produits financiers que les investisseurs pourront acquérir,
- une entreprise non cotée va emprunter directement auprès des investisseurs institutionnels sur les marchés financiers,
- une entreprise cotée va faire une augmentation de capital en empruntant directement auprès des investisseurs particuliers sur les marchés financiers,
- un état va prêter des fonds aux entreprises en difficultés via les marchés financiers.

La titrisation permet par exemple de transformer en titres facilement cessibles sur les marchés financiers des créances que les banques détiennent sur leurs propres clients. Ainsi, les remboursements de crédits immobiliers sur les particuliers peuvent être regroupés par dates d'échéances et faire l'objet de financements sur les marchés.

13 – Le Besoin en Fonds de Roulement d'une entreprise indique ...

- sa solvabilité financière lorsqu'elle emprunte aux banques,
- la rentabilité de son activité commerciale,
- son niveau de trésorerie réelle,
- le niveau de financement dont elle a besoin pour son cycle d'exploitation.

Dans les relations interentreprises, un délai de paiement est couramment pratiqué entre fournisseurs et clients. Dans ce cas, le fournisseur peut être amené à supporter un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) qui se calcule pour l'essentiel par la différence entre le délai de paiements qu'il accorde à ses clients et le délai de rotation des stocks rapportés au délai que ses propres fournisseurs lui accordent.

Nom : _____
 No. d'étudiant : _____

14 – Parmi les modes de paiement suivants, lequel n'entre pas dans la catégorie de la monnaie scripturale :

- Le virement
 Le chèque
 Les billets de banque
 Les billets à ordre

Billets et pièces de monnaie composent la monnaie fiduciaire, dont l'émission est strictement réservée aux Banques Centrales.

Par opposition les moyens de paiement scripturaux sont les chèques, les virements, les prélèvements, les Titres Interbancaires de Paiement (TIP), les effets de commerce (lettres de change et billets à ordre), les transferts internationaux. Ce sont des moyens de paiements qui peuvent être émis par les banques, les entreprises ou les particuliers. En fait les paiements scripturaux correspondent à tous les paiements qui se font par échange de documents ou par un jeu d'écriture.

15 - Quelles sont (en 3 mots) les 3 fonctions principales des sociétés d'affacturage ?

- Financer
 Gérer
 Assurer

Financer c-à-d racheter les créances que la société a sur ses clients, en avancer le montant (généralement 95 %).

Gérer le recouvrement de ces créances c-à-d recevoir les paiements, faire les relances nécessaires et éventuellement traiter les litiges en accord avec la société.

Assurer c-à-d prendre à leur charge (selon une quotité définie à l'avance, généralement 95 %) les éventuels défauts de paiement des clients mobilisés.

16 – Citez 2 des principales agences de notation financière mondiales

Moody's, Standard and Poors et Fitch couvrent à elles seules 90 % du marché de la notation financière. On notera également Coface Ratings qui est encore un acteur confidentiel sur ce marché.

17 – Après la mise en Liquidation Judiciaire d'une entreprise française, les salariés de cette dernière peuvent proposer au Tribunal de Commerce un plan de continuation de l'entreprise afin de sauver leurs emplois.

- Vrai
 Faux

Faux : la Liquidation Judiciaire est la « mort » de l'entreprise. Ses actifs sont liquidés afin de permettre le remboursement des salariés et des créanciers (organismes sociaux, banques, fournisseurs) puis elle est radiée du Registre du Commerce et des Sociétés.

18 – Définir une « action » en quelques mots :

Il s'agit d'un titre de propriété d'une fraction du capital de la société. Elle donne droit à une quote-part des bénéfices versés sous forme de dividendes et à la possibilité d'influer sur la stratégie de la société lors des votes en assemblée générale.

Par opposition, une obligation est un titre de créance, une sorte de reconnaissance de dette, librement cessible, donnant droit à son titulaire de se faire rembourser le capital prêté à une échéance donnée avec des intérêts.

19 – Aujourd'hui, comment s'appelle l'organe unique de contrôle des opérations boursières, autrement appelé le « Gendarme de la Bourse » ?

- La Commission des Opérations de Bourse
 Le Comité des Entreprises de Crédit et des Entreprises d'Investissement
 L'Autorité des Marchés Financiers
 La Commission Bancaire
 Le Conseil National du Crédit et du Titre

Créée par la Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est issue de la fusion de la Commission des Opérations de Bourse (COB), du Conseil des Marchés Financiers (CMF) et du Conseil de Discipline de la Gestion Financière (CDGF).

Nom : _____
No. d'étudiant : _____

20 - Que signifie mobiliser son chiffre d'affaires ?

- Agir pour augmenter chaque commande unitaire des clients,
- Obtenir une avance de son banquier en contrepartie de la cession de la vente réalisée,
- Faire circuler chez ses fournisseurs les créances que l'on a sur ses clients.

Faire du « Chiffre d'Affaires » signifie signer un contrat de vente (de produits, de prestations, ...) mais ne signifie pas être payé. Dans les relations interentreprises, un délai de paiement est couramment pratiqué entre fournisseurs et clients. Dans ce cas, le fournisseur va devoir supporter un décalage de trésorerie du fait qu'il aura probablement ses propres charges à payer (marchandises, salaires, autres charges) avant d'être lui-même payé en retour. De nombreuses techniques de financement permettent aux banques de mobiliser ce CA : escompte d'effets de commerce, avances sur factures dans le cadre de Loi Dailly, cession de ses factures à une compagnie d'affacturage.